

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le

ID : 074-247400132-20220125-D_2022_06-DE

2022-06 MOBILITE/ APPROBATION DE L'ENTREE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 25 JANVIER 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

Mme Christine SALLANSONNET (Suppléante)

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent TISSOT

OBJET : APPROBATION DE L'ENTREE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le 26 JAN. 2022

ID : 074-247400112-20220125-D_2022_06-DE

2022-06 MOBILITE/ APPROBATION DE L'ENTREE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC

APPROBATION DE L'ENTREE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC

Vu le Code de Commerce ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles L 1524-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaite devenir actionnaire de la Société Publique Locale AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC, Société publique locale sous forme de société anonyme au capital de 37.000 euros dont le siège social est fixé 313 place de la Gare - 73000 CHAMBERY, immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° 851 533 505 (la « SPL ») à hauteur de 740 actions.

Monsieur le Président rappelle que :

- ✓ la SPL est en charge de la promotion de l'éco mobilité sur le territoire des collectivités territoriales qui sont ses actionnaires.
- ✓ la SPL a le projet d'ouvrir son capital à 6 collectivités territoriales, dont notre Communauté de Communes, ce qui permettrait à la SPL de collaborer avec ces 6 collectivités nouvellement actionnaires et ainsi de développer ses activités sur de nouveaux territoires.

Noms des 6 groupements de collectivités territoriales concernés :

- Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville
- Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons
- Communauté de Communes du Pays d'Évian Vallée Abondance
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Communauté de Communes de Fier et Usse
- Communauté de communes du Genevois

Cette entrée au capital de la SPL se ferait par la souscription de chacun des nouveaux entrants concernés, dont notre Communauté de Communes de 740 actions de la SPL d'un montant de 1 € de nominal chacune soit une souscription de 740 Euros par nouvelle collectivité actionnaire.

La Communauté de Communes serait représentée au sein de l'assemblée spéciale de la SPL, qui est l'organe réunissant les représentants de chaque collectivité actionnaire minoritaire, à savoir au total (après l'ouverture du capital aux nouvelles collectivités) onze collectivités.

Deux représentants de l'assemblée spéciale, désignés par l'assemblée spéciale parmi ses membres, auront chacun un siège au sein du conseil d'administration de la SPL.

Afin de permettre l'entrée de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, la SPL devra procéder à une augmentation de capital.

Il vous est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce projet d'entrée au capital de la SPL à hauteur de 740 actions de 1 € de nominal.

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le 26 JAN, 2022

ID : 074-247400112-20220125-D_2022_06-DE

2022-06 MOBILITE/ APPROBATION DE L'ENTREE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet d'entrée de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles au capital de la Société Publique Locale AGENCE ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC à hauteur de 740 actions de 1 € de nominal

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Acte certifié exécutoire le : 26 JAN. 2022
Le Président
Xavier BRAND

